



FICHE D'INFORMATION

Tarif de puissance

Depuis le 1er janvier 2025, certaines entreprises d'électricité ont adopté le tarif de puissance pour les particuliers.

Contexte

En Suisse, le tarif de l'électricité se compose de la fourniture d'énergie, de l'utilisation du réseau et des redevances publiques. Le nouveau tarif de puissance entre dans la catégorie **Utilisation du réseau**. Dans ce cadre, on mesure et on facture la puissance maximale sollicitée pendant 15 minutes (kW) par mois.

Qu'est-ce que cela signifie pour votre RCP?

Comme pour le gestionnaire de réseau, il existe pour le RCP un tarif de puissance que nous appelons **tarif de puissance réseau**. Dans le RCP, celui-ci s'applique toutefois exclusivement au prélèvement d'électricité sur le réseau public. Notre plateforme RCP détermine chaque mois le pic de puissance le plus élevé (cycle de 15 minutes) du prélèvement sur le réseau. La consommation propre issue d'installations photovoltaïques (prélèvement photovoltaïque) n'est pas prise en compte.

Répartition équitable des coûts

Les coûts engendrés par le tarif de puissance du réseau sont répartis équitablement au sein du RCP:

1. Détermination des pics de puissance individuels:

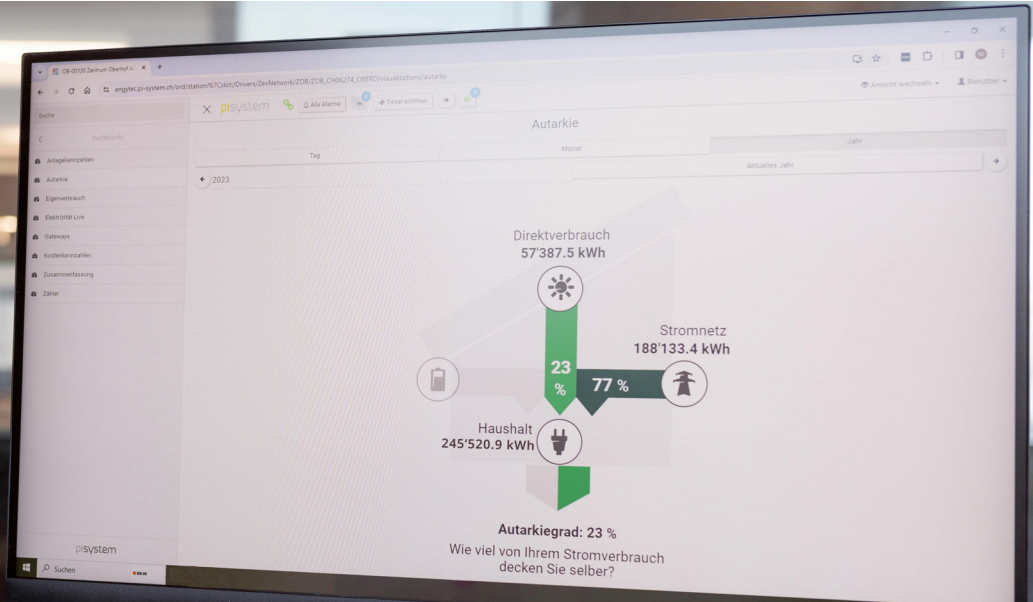
Chaque participant au RCP (p. ex. chaque logement) dispose de son propre compteur. Le pic de puissance mensuel le plus élevé (cycle de 15 minutes) du prélèvement sur le réseau est déterminé pour chaque compteur.

2. Calcul de la part individuelle:

Les pics de puissance mensuels de tous les compteurs RCP sont additionnés. Cette somme donne 100%. Le pourcentage de cette somme est calculé pour chaque participant.

3. Répartition des coûts:

Les coûts du tarif de puissance réseau imputables au compteur principal (compteur bilan) sont répartis proportionnellement aux parts en pourcentage des participants au RCP.



Facturation transparente

Sur votre **facture d'électricité RCP**, le tarif de puissance mensuel est **indiqué séparément** pour chaque compteur. Vous disposez ainsi d'une vue d'ensemble claire de la part de vos coûts. Notre plateforme RCP veille à ce que la facturation reste juste, compréhensible et transparente.

Dans le même temps, vous continuez de profiter des avantages de la consommation propre au sein de votre RCP. Nous restons à votre entière disposition pour toute question. Bei Fragen sind wir gerne für Sie da.

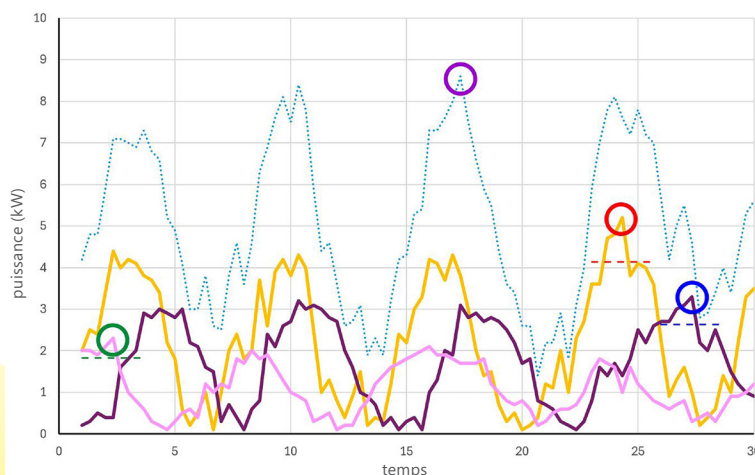


zev@pi-system.ch
+41 41 229 30 80

Exemple de répartition des coûts dans le RCP

Pic de puissance Compteur de bilan	8.6kW	$8.6\text{kW} \times 1.50 \text{ CHF} = 12.90 \text{ CHF}$	
Pic de puissance participant au RCP 1	5.2kW	Part des coûts 48.1% = 6.20 CHF	économies = 1.60 CHF
Pic de puissance participant au RCP 2	3.3kW	Part des coûts 30.6% = 3.95 CHF	économies = 1.00 CHF
Pic de puissance participant au RCP 3	2.3kW	Part des coûts 21.3% = 2.75 CHF	économies = 0.70 CHF

Courbes de puissance par compteur et total (1 mois)



- Participants RCP 1 (pic: 5.2 kW, part : 48.1%)
- Participants RCP 2 (pic: 3.3 kW, part : 30.6%)
- Participants RCP 3 (pic: 2.3 kW, part : 21.3%)
- ... Somme totale: 8.6 kW
- Pic de puissance maximal (participants RCP 1)
- Pic de puissance maximal (participants RCP 2)
- Pic de puissance maximal (participants RCP 3)
- Pic de puissance maximal (compteur à double totalisateur)
- - - Puissance effective payée participants RCP 1 = 4.14kW
- - - Puissance effective payée participants RCP 2 = 2.63kW
- - - Puissance effective payée participants RCP 3 = 1.83kW

pisystem